
**Ouverture de la conférence des présidents de l'Association des
parlementaires de la COI**

Allocution de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI
25 mai 2023

Honorable Monsieur le Président de l'Association des Parlementaires des
États membres de la COI,

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée nationale des Seychelles,
Excellence Madame la Présidente de l'Assemblée nationale de Madagascar,
Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée de l'Union des Comores,
Excellence, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

C'est toujours un honneur et un plaisir pour moi d'être invité à porter la
voix de la Commission de l'océan Indien à vos rencontres qui s'inscrivent
non seulement dans une dynamique de relance de l'Association des
parlementaires des États membres de la COI (connue dans sa forme
abrégée comme l'AP-COI) mais aussi dans un mouvement fécond
d'affirmation d'une diplomatie parlementaire régionale.

Vous me permettrez ici de partager avec vous une réflexion sur ce
deuxième point, celui de la diplomatie parlementaire car le terme avait
suscité quelques discussions lors des travaux du Comité des Officiers
permanents de liaison préparatoire au 37^e Conseil de ministres de la COI.
Et la raison que j'exposerai d'abord sous la forme d'une question en est la
suivante : peut-on parler de diplomatie parlementaire alors que la
diplomatie, fonction régaliennne de l'État, est l'apanage de l'exécutif ? Cette
question posée et les discussions qui ont suivi sont intéressantes et
méritent, je le crois, d'être poursuivies au sein de votre association.

Il est vrai que le terme de diplomatie parlementaire est assez récent ou du
moins qu'il est un objet récent, sinon de recherche, au moins de
conférences et d'essais. Pourtant, la vénérable Union interparlementaire
que vous connaissez bien est la plus ancienne institution internationale
créée en 1889. Malgré cela, questionner le fondement, le rôle et le

fonctionnement de la diplomatie parlementaire n'est pas incongru qui plus est dans le contexte de la COI. En effet, on entend généralement par diplomatie parlementaire soit les relations internationales des parlements notamment à travers les « groupes d'amitié », soit les activités des grandes organisations internationales qui intègrent des assemblées. Nous ne nous retrouvons ni tout à fait dans la première acception, ni dans la deuxième.

Et pourtant, nous croyons fermement que votre volonté de rapprochement, d'échanges, de collaborations et de plaidoyers communs participe de la diplomatie parlementaire. Si c'est bien l'exécutif de nos Etats membres qui reste à la manœuvre pour ce qui est des relations inter-étatiques et de la défense des intérêts nationaux, nous devons néanmoins reconnaître que les institutions parlementaires et les élus qu'elles rassemblent peuvent aussi être des acteurs de la diplomatie, des voix d'équilibre et des garde-fous qui contribuent ainsi à une coopération solidement ancrée dans l'observance des principes démocratiques.

Concrètement, vous toutes et tous, chefs, élus et fonctionnaires des Assemblées nationales, vous participez déjà à la diplomatie portée par nos Etats lorsque passent à l'examen de vos chambres des textes portant ratification de conventions internationales ou d'accords régionaux comme l'Accord de Victoria révisé de la COI ou des textes portant information d'actions entreprises dans le cadre d'institutions comme la COI. Parce que vous êtes la représentation de la volonté de nos peuples, notamment de leur volonté de resserrement des liens d'amitié et des relations de coopération, vous avez la légitimité démocratique pour accompagner la diplomatie des Etats et pour être aussi une force de proposition écoutée sur les sujets de politiques publiques pour lesquels la coopération régionale constitue une valeur ajoutée : je pense ici à la santé publique, à la sécurité maritime, à la mobilité en formation professionnelle, à la sécurité alimentaire, ou encore au développement de l'économie bleue, à la promotion des spécificités de nos Etats insulaires et, bien entendu, au renforcement des institutions démocratiques et à la stabilité régionale.

Si vous le souhaitez donc, nous continuerons d'utiliser ce terme de diplomatie parlementaire pour faire valoir le rôle que peuvent jouer les parlementaires et les réseaux de parlementaires en soutien ou en impulsion d'actions régionales. Il en est de même pour la plateforme des femmes en politique et le réseau des organes chargés des élections.

Honorables parlementaires, Mesdames et Messieurs,

Le 37^e Conseil des ministres de la COI qui s'est tenu le 17 mai dernier à Antananarivo a validé notre nouveau Plan de développement stratégique qui reconnaît l'AP-COI comme un partenaire privilégié pour la promotion de la stabilité, pour le renforcement de la gouvernance démocratique, pour la prévention des crises et pour la préservation de nos biens publics régionaux, à commencer par la paix qui caractérise notre région même s'il lui arrive de connaître des tensions.

De fait, nous formons le vœu que la relance de l'AP-COI soit synonyme de pérennisation ; autrement dit de collaborations fructueuses et concrètes au-delà du projet Gouvernance, paix et stabilité de la COI qui soutient la redynamisation et les actions de l'AP-COI sur financement de l'Agence française de développement. Je tiens ainsi à remercier chaleureusement les présidents des Assemblées nationales pour leurs indications liminaires d'engagement technique et financier pour faire vivre votre Association. La COI jouera sa part, conformément à sa mission de facilitateur : je vous confirme l'accord de nos Etats membres pour que le Secrétariat général assure le secrétariat de l'AP-COI à travers une unité de gouvernance qui sera créée.

Je ne souhaite pas être plus long au regard de l'agenda de cette conférence des présidents des Assemblées nationales qui aura pour objectifs, notamment, de :

- Valider les nouveaux statuts, le règlement intérieur et le plan d'action,
- Réfléchir sur les activités et perspectives de collaboration avec la COI,

- Convenir du plaidoyer à faire auprès et en soutien de la présidence en exercice de l'Union africaine assurée par l'Union des Comores, ce qui est une chance pour les Etats membres de la COI et, plus largement, pour l'ensemble des Etats insulaires d'Afrique.

Un dernier mot si vous me le permettez pour remercier :

- Le COMEX pour son travail préparatoire ;
- Nos collaborateurs du Secrétariat général et de notre projet GPS pour leurs contributions techniques ;
- L'Agence française de développement, bailleur du projet GPS de la COI ; et, enfin,
- Les autorités de la République des Seychelles pour leur accueil fraternel et les dispositions prises pour nous assurer des conditions de travail optimales.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous réaffirme notre plein soutien à l'AP-COI.